

Novembre 2003



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS -COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Neuvième session

Brême (Allemagne), 10 - 14 février 2004

Point 8 de l'ordre du jour

RÉSULTATS DES TRAVAUX DE LA CONSULTATION D'EXPERTS SUR L'ÉTIQUETAGE ÉCOLOGIQUE

Table des matières

Paragrapes

| | |
|--|-------|
| RÉSULTATS DES TRAVAUX DE LA CONSULTATION D'EXPERTS SUR L'ÉLABORATION DE DIRECTIVES INTERNATIONALES SUR L'ÉTIQUETAGE ÉCOLOGIQUE DU POISSON ET DES PRODUITS DÉRIVÉS PROVENANT DES PÊCHES DE CAPTURE MARINES | 1 - 4 |
| MESURES PROPOSÉES AU SOUS-COMITÉ | 5 |

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

**RESULTATS DES TRAVAUX DE LA CONSULTATION D'EXPERTS SUR
L'ELABORATION DE DIRECTIVES INTERNATIONALES SUR
L'ETIQUETAGE ECOLOGIQUE DU POISSON ET DES PRODUITS DERIVES
PROVENANT DES PECHEES DE CAPTURE MARINES**

Rome (Italie), 14 - 17 octobre 2003

1. Cette Consultation d'experts a été réunie par la FAO à la demande de la vingt-cinquième session du Comité des pêches (Rome, 24 – 28 février 2003). Le Comité des pêches a invité la FAO à soumettre le rapport de la Consultation d'experts à la présente session du Sous-Comité du commerce du poisson, afin qu'il statue sur les mesures de suivi à prendre, telles que l'organisation par la FAO d'une consultation technique.

La Consultation d'experts a réuni douze spécialistes choisis pour leurs compétences personnelles, un conseiller technique et des fonctionnaires de la FAO. La version intégrale du rapport de la Consultation figure au document COFI:FT/IX/2004/Inf.6.

2. La Consultation a passé en revue les tendances récentes de l'étiquetage écologique appliqué aux pêches, aux forêts et à l'agriculture. Le Secrétariat a présenté des documents émanant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et du Codex Alimentarius qui ont servi de référence aux travaux du groupe d'experts. Les participants ont également été informés de l'échec des travaux sur l'étiquetage écologique entrepris à la cinquième session de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, du 10 au 14 septembre 2003.

3. Le Secrétariat a présenté deux documents: A) Projet de directives internationales sur les principes et les critères de l'étiquetage écologique du poisson et des produits dérivés provenant des pêches de capture marines et B) Projet de directives internationales sur les procédures et les aspects institutionnels de l'étiquetage écologique du poisson et des produits dérivés provenant des pêches de capture marines. Les participants se sont félicités de la qualité de ces projets.

4. Au cours des débats qui ont eu lieu en plénière et au sein de petits groupes de travail, les participants ont présenté des projets de directives internationales pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits dérivés provenant des pêches de capture marines, qui sont reproduits à l'Annexe E du document COFI:FT/IX/2004/Inf.6. Ces projets de directives incorporent des aspects relatifs aux besoins particuliers des pays en développement et des pays en transition pour pouvoir adopter l'étiquetage écologique du poisson et des produits de la pêche. La Consultation a insisté sur la nécessité de faciliter aux pays en développement et aux pays en transition l'adoption de l'étiquetage écologique par des mesures appropriées et un soutien international.

La Consultation a recommandé d'envisager également d'élaborer des directives pour des programmes d'étiquetage écologique concernant les pêches de capture en eau douce.

Le rapport de la Consultation d'experts a été adopté le 17 octobre 2003.

MESURES PROPOSÉES AU SOUS-COMITÉ

5. Le Sous-Comité est invité à exprimer son opinion concernant les directives reproduites au document COFI:FT/IX/2004/Inf.6, ainsi que sur les mesures de suivi nécessaires, notamment l'éventualité d'une Consultation technique sur l'étiquetage (écologique). À cet égard, le Sous-Comité est invité à prendre en compte les aspects suivants:

- la grande technicité des directives sur l'étiquetage écologique;
- la question de savoir si ces directives doivent être adoptées officiellement à la vingt-sixième session du Comité des pêches en 2005;
- l'opportunité de faciliter la participation élargie d'experts désignés de pays en développement à une consultation technique, ce qui obligerait à demander des ressources extrabudgétaires.